

Aperçu des subsides accessibles aux clubs handisports – liste non exhaustive 2024

Subsides régionaux

ADEPS

Au sein de l'ADEPS, 3 subventions sont accessibles aux clubs sportifs. Toutes les demandes de subvention doivent être introduites via la nouvelle plateforme de l'ADEPS, SUBside : <https://www.transversal.cfwb.be/sub/login-tiers.sub>.

- Subventions pour l'achat de matériel sportif :
Le montant de la subvention est fixé à 75 % ou à 90 % (en cas d'acquisition de matériel sportif adapté ou spécifique à la pratique sportive par les handicapés) du prix réel du matériel ou du prix déterminé par le Ministre si ce dernier est inférieur au prix réel.

Un forfait maximum de 70.000€/an est appliqué par bénéficiaire.

Un délai d'entre 6 mois et 1 an est à prévoir pour le traitement d'un dossier de subvention pour l'achat de matériel sportif.

Lorsqu'elle est attribuée, le demandeur est tenu de fournir à l'Administration la preuve de paiement des factures relatives au matériel subventionné dans un délai de trente jours qui suit le paiement de la subvention. Ceci clôture ainsi le dossier.

Vous trouverez toutes les informations pertinentes à cette subvention en visitant cette page Internet : <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=8317>.

Attention, la liste disponible sur le site de l'ADEPS concernant le type de matériel sportif subventionnable par discipline est non exhaustive.

Cependant, certain frais ne sont pas concernés par cette subvention :

- Les équipements et accessoires qui, en raison de leur nature même, sont consommables ou d'une utilisation de courte durée
- Les équipements personnels, ou considérés comme tels, des pratiquants
- Le matériel à finalité sécuritaire
- Les frais de transport, de montage et de fixation du matériel
- Le matériel d'évaluation et de suivi de l'entraînement

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be

- Subvention pour les Actions Sportives Locales :
<http://www.sport-adepts.be/index.php?id=8243>.
 - Pour les modules sportifs - un module sportif se caractérise par plusieurs heures d'activités (maximum 25 heures) de promotion et de développement du sport en général ou d'une discipline en particulier. But : réalisation d'un objectif à définir par le bénéficiaire en fonction de ses besoins spécifiques. Cet objectif doit constituer une plus-value par rapport au fonctionnement habituel et aux activités quotidiennes du bénéficiaire.
 - Pour les programmes sportifs - un programme sportif est un ensemble de modules (minimum 2) coordonnés en un programme cohérent en vue de la réalisation d'une politique sportive globale, sur le moyen ou long terme.

Pour ces 2 subsides, l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les orientations prioritaires en matière de subventionnement de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement, établit clairement le handisport comme un des axes prioritaires.

La demande de subvention doit être introduite par le bénéficiaire au minimum quatre mois avant le début du module ou du premier module du programme sportif pour lequel la subvention est sollicitée.

Pour introduire une demande, il faut :

- Être affilié à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles
 - Définir le/les objectifs recherchés
 - Expliquer la plus-value apportée par le module ou le programme sportif par rapport au fonctionnement habituel et aux activités quotidiennes
 - L'activité doit être encadrée par des moniteurs diplômés (brevet Adeps ou professeur d'Education Physique)
 - L'activité doit se dérouler sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 - La subvention n'est octroyée que pour des activités organisées dans la discipline sportive spécifique du club
- Subvention « Organisation de compétitions sportives nationales et internationales - Participation à des compétitions sportives internationales » :

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 janvier 2001 fixant les conditions d'octroi des subventions pour les activités servant la promotion du sport et la notoriété de la Communauté française est abrogé et est remplacé par l'**arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 octobre 2023** fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'organisation de compétitions sportives nationales et internationales et la participation à des compétitions sportives internationales (publié au Moniteur Belge, le 25 janvier 2024).

Les nouvelles demandes doivent nous parvenir impérativement via le formulaire qui est disponible via ce lien : <https://form.jotform.com/232132929807055>

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be

- Subside « Cercles pour personnes handicapées » :

Ce subside prend en fait la forme d'une somme annuelle dédiée aux clubs handisport par le Ministre des sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette somme est répartie au sein des clubs LHF selon plusieurs critères dont la labellisation LHF, le nombre de membres affiliés et le nombre d'entraîneurs employés, ainsi que leur niveau de formation.

- Autres subventions : <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=8323>.

L'Adepts octroie également des coupes et médailles pour les compétitions organisées hors championnat habituel pour récompenser des compétiteurs dans le cadre d'un classement ou de l'éthique. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez contacter l'adresse suivante : subvention.adepts.info@cfwb.be

L'organisation de marches Points Verts Adepts sont également subsidiées.
<https://www.sport-adepts.be/index.php?id=5899>

Dans vos démarches liées aux subsides, les Centres de Conseil du Sport (CCS) de l'Adepts sont à votre disposition pour vous accompagner, vous renseigner et vous informer des démarches liées aux différents subsides Adepts.

<https://www.sport-adepts.be/index.php?id=centres-de-conseil-du-sport>

Région Wallonne – InfraSports

- Subventions relatives aux infrastructures sportives

InfraSports soutient les clubs sportifs lors d'investissements supérieurs à 10.000€ HTVA pour des rénovations, constructions, extensions ou acquisitions d'infrastructures sportives.

Dans ce sens, InfraSports peut intervenir pour :

- L'acquisition du 1^{er} équipement sportif et du matériel d'entretien visant à rendre l'infrastructure fonctionnelle et à garantir sa pérennité
- La construction ou l'aménagement de cafétarias ou buvettes
- Les travaux économiseurs d'énergie

InfraSports n'intervient pas dans les frais de fonctionnement, de gestion ou de personnel de l'infrastructure.

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be

Pour les ASBL, le montant maximum subsidiable est de 500.000€. Ce plafond peut s'élever à 3.000.000€ si l'ASBL a une garantie bancaire ou un soutien financier d'un pouvoir local pour la partie non subsidiée.

Le taux de subvention de base est de 50%, c'est-à-dire que la subvention sera calculée à hauteur de 50% de l'investissement total.

Cependant, ce taux de subvention peut être majoré jusqu'à 70% dans les cas suivants :

- + 5% : Un **partenariat** entre différents acteurs est créé et celui-ci est formalisé par une convention.
 - Ex : votre club se lie avec un autre club ou une école afin de réaliser des travaux.
- + 5% : **Mobilité** : les aménagements effectués permettront de rendre votre club plus accessible en transports en commun.
- + 5% : **Mutualisation** : les différentes installations seront regroupées sur un même site.
- + 5% : Il s'agit d'un projet de **haut niveau** soutenu ou porté par une fédération sportive. Cela permettra de développer la pratique du sport de haut niveau au sein de votre structure.

Pour plus d'informations, [cliquez-ici](#).

- Subventions de promotion des manifestations et activités sportives

Une demande de subside peut également être soumise pour les événements qui mettent en valeur les informations de la Région Wallonne, **au minimum 3 mois avant** la manifestation sportive, via le formulaire disponible sur [cette page](#).

Différentes pièces sont à joindre à la demande :

- Un budget prévisionnel de l'évènement qui mentionne les dépenses et recettes
- Une attestation bancaire
- Une note de motivation relative à l'évènement sportif et précisant le rayonnement de la manifestation ainsi que le public cible

Pour la liquidation de la subvention, le dossier suivant doit être transmis sur la plateforme prévue à cet effet endéans les 3 mois à dater de la manifestation :

- La déclaration de créance demandée
- Le bilan de recettes et dépenses de la manifestation
- Les documents promotionnels mentionnant la collaboration de la Région Wallonne
- Les photos attestant de l'apposition de banderoles ou affiches sur le site de la manifestation
- Les coupures presses relatives à la manifestation

- Critères d'éligibilité

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be

Les bénéficiaires éligibles aux subventions InfraSports sont :

- Les pouvoirs publics
- Les écoles
- Les ASBL dont l'objet est notamment la gestion des bâtiments ou des terrains sportifs, propriétés des pouvoirs publics
- Les groupements sportifs sous forme d'ASBL qui correspondent aux conditions suivantes :
 - Elles sont propriétaires du terrain ou du bâtiment
 - Elles bénéficient d'un droit de jouissance de minimum 20 ans s'il s'agit de propriétés des pouvoirs publics et de minimum 27 ans dans le cas de propriétés privées

Pour être un demandeur éligible, l'un des critères obligatoires est que le projet assure l'accessibilité des infrastructures aux PMR.

Pour introduire une demande de subside sur le site d'InfraSports, il vous sera nécessaire de créer un compte au niveau de l'administration en ligne :

<https://idp.iamfas.belgium.be/fasui/chooseCredential/>.

Toutes les activités et interventions d'InfraSports sont détaillées sur leur page Internet :

<https://infrastructures.wallonie.be/entreprises--non-marchand/nos-thematiques/infrastructures-locales/infrasports.html>.

Subsides provinciaux

Région Bruxelles-Capitale (COCOF)

La COCOF soutient les clubs de la région bruxelloise de différentes façons :

- Soutien financier aux clubs et associations sportives
 - Aide financière pour les clubs sportifs - participation aux frais de fonctionnement/entraînements des clubs sportifs.
 - Appel à projets « *Sport au féminin* »
 - Cet appel à projets sera relancé en septembre 2023 et bénéficie d'un budget de 200.000€.
 - Appel à projets « *Une région jeune et dynamique* »
 - Cet appel à projets annuel a pour but de soutenir les clubs sportifs travaillant avec des jeunes et les associations porteuses de projets renforçant le dynamisme urbain et la qualité de vie dans la Région à travers le sport.
 - Plus d'informations : <https://dynamic.brussels/fr/>.
 - Soutien aux projets sportifs - Initiatives « *Sport Pour Tous* » qui s'inscrivent dans les axes prioritaires de la COCOF, dans lesquels le **développement du handisport** est repris.

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be

- Toute demande de subvention doit être soumise entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre.
- Appel à projets – Soutien à l’achat de matériel d’investissement et/ou la réalisation de petits travaux – tout subside octroyé dans le cadre de cet appel à projets ne dépassera pas le seuil de 2.000€.
- Aide à l’investissement en matière de petites infrastructures sportives privées (PIP)
 - Dans la limite du budget disponible, la COCOF peut subventionner différents travaux d’équipement, d’aménagement ou de rénovation de petites infrastructures sportives privées, **y compris l’adaptation d’une salle de sport aux personnes à mobilité réduite.**
 - L’ASBL ou le club sportif doit être propriétaire de l’infrastructure sportive ou en être le locataire pour une durée d’au moins 15 ans.
 - La subvention ne couvre que la moitié du montant des travaux pour lesquels la subvention est demandée, le montant total des travaux ne peut dépasser 152.435,35€ HTVA.

Toutes les informations nécessaires sont disponibles via le lien ci-dessous :

<https://ccf.brussels/nos-services/sport/sport-en-region-bruxelloise/>.

L’introduction de toute demande de subvention se fait désormais via la plateforme IRISbox.

Toutes les informations nécessaires pour une première utilisation sont disponibles sur la page suivante : <https://ccf.brussels/subsides-et-agrements/mode-demploi-asbl-irisbox/>.

Les associations de fait n’ont pas encore la possibilité d’utiliser la plateforme IRISbox ; la demande se fait encore par mail et courrier. N’hésitez pas à contacter Gaëtan Lecouturier pour plus d’informations : glecouturier@spfb.brussels.

Province du Brabant-Wallon

La province du Brabant-Wallon soutient ses clubs de différentes manières :

- Soutien au développement des infrastructures sportives
- Soutien pour l’organisation d’un événement sportif

Toutes les informations nécessaires sont disponibles au lien suivant :

<https://www.brabantwallon.be/bw/vivre-sedivertir/culture-loisirs/sports/>.

Province du Hainaut

Hainaut-Sports lancent habituellement un appel à projets annuel aux alentours du mois de mars. Afin de pouvoir être considérés pour une subvention éventuelle (allant régulièrement de 2.000€ à 3.000€), les projets doivent être rentrés pour la fin du mois de juin.

Hainaut-Sports a notamment pour mission prioritaire de favoriser le sport pour tous et le sport spécifique pour la personne extraordinaire par l’organisation de stages et d’animations.

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be

Veuillez-vous diriger vers leur page Internet pour plus d'informations :

<https://portail.hainaut.be/institution/hainaut-sports>.

La Province du Hainaut collabore étroitement avec ses communes, nous vous conseillons donc de contacter votre commune afin de vous informer, de manière plus détaillée, au sujet du soutien disponible.

Province de Liège

En province de Liège, des subsides peuvent être accordés aux organisations sportives, ainsi qu'aux ASBLs ou associations de fait traitant de problématiques relevant du domaine social et dont le siège social est situé sur le territoire de la Province de Liège.

Vous trouverez plus d'informations pour soumettre votre demande de subside en suivant les liens ci-dessous :

- Subside sport - https://www.provincedeliege.be/fr/aides_subsidés/1/view?nid=5884
- Subside social - http://www.provincedeliege.be/fr/aides_subsidés/1/view?nid=6105.

Province de Luxembourg

La province de Luxembourg lance régulièrement plusieurs appels à projets, dont certains créés en collaboration avec la LHF. Les clubs LHF présents en province luxembourgeoise seront notifiés de l'ouverture appels à projets.

De plus, la Province de Luxembourg propose une prime pour que les jeunes puissent s'inscrire à une activité handisportive.

Toutes les informations liées à cette prime sont disponibles au lien suivant :

<https://www.province.luxembourg.be/vivre/primes-prets-aides/culture-et-sport>.

Province de Namur

Dans le cadre de sa réforme, la Province de Namur a fait le choix de recentrer ses missions sur certains axes et d'arrêter la politique sportive provinciale au 31 décembre 2020.

Subsidés communaux

Certaines communes soutiennent leurs clubs sportifs de manières diverses :

- Subsidés
- Aide logistique

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be

- Mise à disposition d'infrastructures
- Soutien humain

Pour se renseigner au sujet du soutien offert par votre commune, veuillez contacter votre échevin des sports.

Subsides privés

CAP48

CAP48 lance régulièrement des appels à projets ouverts du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de juillet.

Vous trouverez tous les appels à projets de Cap 48 au lien suivant : <https://www.cap48.be/demande-financement-association/appel-a-projet-handicap/>.

Chaque année, CAP48 lance un appel à projets « *LABCAP48 WITH CBC* » en janvier et en août. Cette initiative octroie l'accès à une plateforme de crowdfunding (financement participatif) pendant 7 semaines pour permettre aux associations bénéficiaires de mobiliser leur réseau et financer leur projet.

À la conclusion de ces 7 semaines, CAP48 validera le montant collecté et le bonus octroyé par CAP48 et CBC (jusqu'à 35% de l'objectif de collecte).

Toutes les informations sur l'appel à projets *LABCAP48 WITH CBC* sont disponibles au lien suivant : <https://lab.cap48.be/>.

Crowdfunding

De nombreuses plateformes de crowdfunding sont disponibles en ligne. Ces plateformes permettent à leurs utilisateurs de mobiliser leur réseau et facilite le processus de donation pour le grand public. Chacune de ses plateformes a ses propres modalités et frais, nous vous conseillons vivement de vous renseigner au sujet du fonctionnement de ces plateformes avant de les utiliser.

Vous trouverez, ci-dessous, en exemple, des liens vers quelques plateformes de crowdfunding :

- <https://www.growfunding.be/fr/bxl/page/start-campaign> - (cette plateforme fut utilisée par notre athlète, Léa Bayekula, pour récolter plus de 13 000€ destinés à l'achat d'une chaise compétitive).
- <https://www.gofundme.com/>
- <https://www.crowdin.be/>

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be

Fondation Roi Baudouin

La Fondation Roi Baudouin lance presque 200 appels à projets, chaque année, sur des thèmes très divers.

Pour en savoir plus sur ces appels et sur les modalités de demande de soutien, veuillez visiter leur page dédiée : <https://kbs-frb.be/fr/demander-un-soutien>.

United Fund for Belgium

L'ASBL United Fund for Belgium vient en aide aux personnes les plus défavorisées partout en Belgique. Elle soutient de préférence de petites ou moyennes associations locales, s'adressant à un public en situation d'isolement, de précarité et/ou de handicap.

Elle a pour but d'améliorer l'intégration sociale dans le pays, en investissant dans des projets matériels qui ont un impact direct sur les bénéficiaires.

Dans cette perspective, United Fund for Belgium finance exclusivement des projets matériels qui ont un impact sur l'intégration sociale.

Plus spécifiquement dans les 3 domaines suivants :

- Le bien-être et l'aide à l'enfance défavorisée
- Le soutien aux personnes (enfants et adultes) porteur d'un handicap
- La lutte contre l'exclusion des groupes défavorisés (diversité, difficultés socio-économiques, ...)

Depuis sa création en 1972, United Fund for Belgium a alloué plus de € 27 millions à 3.000 projets caritatifs en Belgique.

Une demande de fonds peut être remplie au lien suivant : <https://ufb.be/demande-soutien-financier-projets/>.

Fondation BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis Foundation articule ses activités de mécénat autour de trois axes :

- Le soutien à des projets d'associations visant l'intégration des enfants et des jeunes en difficulté par l'éducation
- L'encouragement de l'engagement du personnel en faveur de différentes associations
- L'organisation d'actions de solidarité portées par toute la banque en Belgique

Dans le cadre du soutien financier aux projets d'associations, BNP Paribas Fortis Foundation travaille essentiellement par le biais de différents appels à projets organisés tout au long de l'année.

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be

La page suivante regroupe tous les appels à projets ouverts en ce moment et vous permet d'introduire une demande : <https://foundation.bnpparibasfortis.be/home>.

Fondation ENGIE

La Fondation ENGIE finance des projets portés par des associations d'intérêt général qui correspondent à ses axes d'intervention :

- Enfance et la jeunesse
- Accès à l'énergie, biodiversité et Climat
- Insertion par l'emploi et la lutte contre la pauvreté

La Fondation ENGIE ne finance pas :

- Les manifestations ponctuelles : festivals, galas, expositions, concerts, conférences....
- Les projets non-associatifs ou individuels : les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les séjours d'études, les stages, les thèses et mémoires universitaires
- Les projets relevant de la Fondation Agir Pour l'Emploi (FAPE) ENGIE
- Les projets éditoriaux ou les productions cinématographiques
- Les actions de communication ou les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire

Pour soumettre un projet à la Fondation ENGIE, veuillez visiter leur page dédiée :

<https://projets.fondation-engie.com/>.

Loterie Nationale

En tant que premier mécène de Belgique, la Loterie Nationale consacre une partie importante des recettes de ses jeux au financement de nombreux projets sociétaux.

Les subsides sont octroyés pour des projets/activités se déroulant en Belgique et donnant une image positive de la participation de la Loterie Nationale au bien-être général et matériel ou moral de la population.

Consultez la page « *Soutiens* » de la Loterie Nationale pour soumettre votre demande de subsides, de sponsoring ou de gadgets et vous tenir informé des appels à projets lancés par la Loterie Nationale :

<https://www.loterie-nationale.be/bien-plus-que-jouer/introduire-une-demande>.

Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email info@handisport.be

www.handisport.be